



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

interceptions

Question écrite n° 56864

Texte de la question

M. Marc Le Fur demande à M. le ministre de l'intérieur, de la sécurité intérieure et des libertés locales de lui donner des indications sur le coût de fonctionnement des services de la Commission nationale de contrôle des interceptions de sécurité. Il souhaite connaître le montant des frais de fonctionnement pour les années 2003 et 2004, ainsi que le nombre d'avis rendus pour ces mêmes années. - Question transmise à M. le Premier ministre.

Texte de la réponse

Les crédits votés de la Commission nationale de contrôle des interceptions de sécurité ont représenté : pour l'année 2003, 363 179 euros en loi de finances initiale, dont 267 695 euros au titre des dépenses de personnel et 95 484 euros en dépenses de fonctionnement. Des mouvements (annulations et reports) ont abondé les crédits de 9 000 euros ; pour 2004, 364 937 euros en lois de finances initiale, dont 269 453 euros en dépenses de personnel, 95 484 euros en fonctionnement. Des mouvements (annulations et reports) ont ramené la dotation à 338 556 euros. En 2003, la Commission a examiné 3 362 demandes initiales d'interception, dont 548 en urgence et 1 677 demandes de renouvellement. Elle a formulé 385 observations dont 87 avis défavorables, tous suivis par le Premier ministre. En 2004, la Commission a examiné 3 787 demandes initiales d'interception dont 633 en urgence et 1 936 demandes de renouvellement. Elle a formulé 439 observations dont 71 avis défavorables suivis à une exception près par le Premier ministre.

Données clés

Auteur : [M. Marc Le Fur](#)

Circonscription : Côtes-d'Armor (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 56864

Rubrique : Télécommunications

Ministère interrogé : intérieur

Ministère attributaire : Premier ministre

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 8 février 2005, page 1248

Réponse publiée le : 17 mai 2005, page 4990